

LOI IMMIGRATION

Le projet de loi immigration que souhaite Darmanin va aggraver la situation des femmes migrantes. Si les motifs et parcours de migration sont multiples, les femmes sont toutes confrontées à des discriminations qui articulent genre, ethnicité et classe, qui relèvent tant du droit que des représentations et pratiques sociales. Aussi, agir sur les lois et politiques publiques est primordial, tout comme agir sur les pratiques sexistes et racistes qui contribuent à l'exploitation et à la domination renforcées des femmes immigrées en France. Comme nous le rappelait l'année dernière Bchira du collectif des travailleuses sans papiers de Paris, les politiques migratoire sont patriarcales et hétéro-normées :

«En tant qu'étrangères les femmes migrantes sont soumises à des lois d'exception et en tant que femmes elles font les frais d'un Code qui s'est construit sur une perception sexiste des migrations dans laquelle les mobilités féminines sont perçues comme familiales et les femmes comme des rejoignantes ("épouses de", "mères de", "filles").

Aujourd'hui, la régularisation des femmes non travailleuses se fait via la vie commune avec un français ou un étranger résident et aussi par la scolarisation des enfants. Cela implique de vivre ensemble car il faudra prouver à chaque renouvellement de titre de séjour la vie commune (être mariée ne suffit pas), et de ne pas se séparer dans les 4 premières années sous peine de perdre son titre de

séjour. Tout est pensé dans un système patriarcal et hétéronormé alors qu'aujourd'hui les modèles familiaux sont très diversifiés. Beaucoup de femmes enfantent juste pour "créer des droits". Mais réellement elles se retrouvent seules avec des enfants à charge pendant des années et dans des conditions très précaires. (...)

Pour celles qui veulent accéder à la régularisation par le travail, le parcours est tout aussi compliqué : il faut avoir un temps plein, gagner au moins l'équivalent du SMIC. Or, on sait que les femmes sont de manière générale sur-représentées dans les emplois précaires (contrat à durée déterminée, temps partiels imposés), qu'il existe une ethnicisation de certains secteurs du marché du travail, notamment le secteur du soin et des services à la personne qui emploie en grande partie des femmes étrangères, ce qui est souvent synonyme de multiples employeur-euse-s. Et l'une des conditions de régularisation par le travail consiste pour l'employeur-euse à payer une taxe, ce qui se révèle être un obstacle de plus lorsqu'il s'agit de particulier-e-s.»

<https://solidaires.org/sinformer-et-agir/les-journaux-et-bulletins/solidaires-et-egales/mars-2022/femmes-sans-papiers-une-legislation-patriarcales-et-hetero-normee-qui-renforce-les-inegalites/>

C'est pourquoi la délégation de Solidaires qui a été reçue par le minis-

tère du Travail le lundi 5 décembre a notamment rappelé nos revendications pour une politique d'accueil non sexiste :

- Un statut autonome pour les femmes étrangères, la reconnaissance de leurs droits individuels et un titre de séjour assorti d'une autorisation de travail systématique quel que soit leur mode d'entrée en France.
- L'effectivité du maintien du droit au séjour pour les femmes subissant des violences et en cas de rupture conjugale, et son extension au-delà de la première demande de séjour.
- Le droit d'asile pour les femmes fuyant leur pays pour échapper aux discriminations sexistes, aux mutilations sexuelles, maltraitements, mariages forcés, viols de guerre... mais aussi pour les hommes et les femmes subissant des persécutions en raison de leur orientation sexuelle ou de leurs actions comme de leurs idées en faveur des droits des femmes et des lesbiennes Gais Bi et Transsexuel-les.
- Des actions pour favoriser l'accès à la formation des femmes étrangères et notamment des primo-arrivantes.
- L'abrogation des codes de statuts personnels et le refus de leur application en France et la promulgation de lois civiles égalitaires.
- Des politiques efficaces de lutte contre les stéréotypes et les discriminations sexistes et racistes dans le champ du travail comme dans l'ensemble de la société.

Formation : Les intersyndicales femmes

Les 16 et 17 mars 2023 à Paris, salle Olympe de Gouges

Bien qu'il soit hors délai pour faire une demande de formation à l'employeur, il reste des places pour s'inscrire. N'hésitez pas. Cette formation regroupe des militant-es de la CGT, de la FSU, et de Solidaires depuis 1998. Elle se veut un lieu d'échanges qui permet d'approfondir les questions revendicatives sur nos lieux de travail et de poser la question de la place des femmes dans les syndicats.

Voici les différentes thématiques de l'édition 2023 :

- Femmes, paix, désarmement et résistance
- Femmes et santé au travail et dans le syndicalisme
- Le genre du capital
- Femmes et télétravail

Les Intersyndicales Femmes 2023 seront aussi en l'honneur de Margaret Maruani et un femmage lui sera rendu en fin de journée le 16 mars.

Plus d'infos : <https://solidaires.org/se-former/catalogue-des-formations/intersyndicales-femmes-2023/>